



**Conseil d'administration du Programme  
des Nations Unies pour le développement,  
du Fonds des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies pour les services  
d'appui aux projets**

Distr.: Générale  
22 avril 2013

Original: Anglais

**Conseil d'administration du Fonds  
des Nations Unies pour l'enfance**

**Conseil d'administration du Programme  
alimentaire mondial**

Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de  
l'UNOPS

**Session annuelle 2013**

3–14 juin 2013, New York

Points 6 (PNUD) et 12 (FNUAP) de l'ordre du jour  
provisoire

Conseil d'administration du PAM

**Session annuelle 2013**

3–6 juin 2013, Rome

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Conseil d'administration de l'UNICEF

**Session annuelle 2013**

18–21 juin 2013, New York

Point 7 (a) de l'ordre du jour provisoire

## **Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda, 2013–2018**

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés .....	7
III. Programme proposé.....	10
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme .....	17

### Annexes

- I. PNUD: cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Rwanda, 2013–2018  
(DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1/Add.1)
- II. FNUAP: cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Rwanda, 2013–2018  
(DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1/Add.2)
- III. UNICEF: cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Rwanda, 2013–2018  
(DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1/Add.3)
- IV. PAM: cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Rwanda, 2013–2018  
(DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1/Add.4)

## I. Analyse de la situation<sup>1</sup>

1. Depuis 2008, le Rwanda a accéléré la mise en œuvre de sa Vision 2020 – dont le but est d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020 –, tout en restant fermement décidé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il a continué à prendre en charge et à conduire le processus de développement d'une manière particulièrement innovante et déterminée, et a obtenu des résultats très positifs sur le front du développement au cours de cette période. En témoignent notamment l'efficacité de l'aide, une croissance économique forte qui profite à tous, un recul significatif de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et des progrès notables sur la voie de la réalisation des OMD.

2. Au cours de la période 2008–2012, le produit intérieur brut (PIB) a progressé à un rythme qui tourne en moyenne autour de 7,7 pour cent par an, la hausse du PIB par habitant se situant en moyenne à 5,1 pour cent – des taux bien supérieurs à ceux des autres pays de l'Afrique subsaharienne. Le revenu par habitant a atteint 580 dollars É.-U. en 2012, soit la deuxième place pour l'Afrique de l'Est. Le Rwanda a su adopter durablement une gestion macroéconomique prudente qui a permis de maintenir un taux d'inflation à un chiffre et une relative stabilité du taux de change, tout en veillant à garder une "marge de manœuvre budgétaire" dans le cadre de ses stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté.

3. Le Rwanda a intensifié ses réformes macroéconomiques de grande envergure, ce qui lui a permis d'améliorer durablement l'environnement économique, comme en témoigne le rapport de la Banque mondiale *Doing Business 2012*<sup>2</sup>, où le classement du pays s'est spectaculairement amélioré en 2012 puisqu'il est 45<sup>e</sup>, alors qu'il était 150<sup>e</sup> en 2008 – ce qui place le Rwanda parmi les pays dont l'économie a connu le plus de réformes au monde. Ces réformes ont également stimulé une révolution entrepreneuriale naissante dans le pays, notamment dans le secteur des technologies de l'information et des communications.

4. Les stratégies diversifiées mises en œuvre par le Gouvernement en faveur de la croissance et de la réduction de la pauvreté au cours de la période 2008–2012 portaient principalement sur deux composantes, à savoir l'accroissement de la productivité des petits exploitants agricoles, en particulier en milieu rural, et le développement de services financiers accessibles aux segments vulnérables de la population, en prenant dûment en compte la problématique hommes-femmes. Dans le premier cas, les actions ont notamment concerné le remembrement, la fourniture d'intrants, l'amélioration des services de vulgarisation et le renforcement des coopératives agricoles, ce qui a permis d'accroître considérablement la production de denrées de base et de cultures d'exportation. Du fait de l'expansion des services financiers, 72 pour cent de la population a désormais accès à des services financiers de base.

5. En dépit de la croissance économique rapide qu'a connue le Rwanda ces cinq dernières années, la capacité de production est restée peu diversifiée. L'économie demeure dominée par le secteur agricole (32 pour cent du PIB en 2011) et le secteur des services (47 pour cent). La part du secteur industriel dans la formation du PIB

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, toutes les données mentionnées dans le présent document sont tirées de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages de 2010 et de l'Enquête démographique et sanitaire de 2010.

<sup>2</sup> Banque mondiale. 2011. *Doing Business 2012* – Entreprendre dans un monde plus transparent. Washington.

n'est que de 15 pour cent. La compétitivité des exportations industrielles reste compromise par l'étroitesse du marché national et l'enclavement du pays, qui se traduit par des coûts de transport élevés.

6. En outre, malgré la progression de la production agricole, une étude publiée en 2012<sup>3</sup> constate que 21 pour cent des ménages rwandais vivent dans l'insécurité alimentaire, la Province de l'Ouest étant la plus touchée (42 pour cent). Les ménages les plus exposés à l'insécurité alimentaire sont ceux des agriculteurs à faible revenu, des travailleurs agricoles et des journaliers non qualifiés. Les agriculteurs représentent 85 pour cent de la population, et 60 pour cent des ménages agricoles cultivent des parcelles de moins d'un demi-hectare. Les ménages des deux quintiles de revenus les plus bas représentent 73 pour cent des ménages exposés à l'insécurité alimentaire dans le pays.

7. La prévalence des troubles de croissance chez les enfants de moins de 5 ans reste élevée (44 pour cent), surtout dans les zones rurales de la Province du Nord (60 pour cent). L'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique sont étroitement liées, et leur cause profonde est la pauvreté<sup>3</sup>. Le Gouvernement, qui reconnaît l'importance de la nutrition pour le développement des jeunes enfants, a fait de l'élimination de la malnutrition une priorité nationale.

8. En raison de la forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, tant pour les moyens d'existence ruraux que pour les principales exportations, le Rwanda reste très exposé au changement climatique et à l'augmentation des températures et des précipitations qui l'accompagnent. Les inondations et les tempêtes pourraient à nouveau provoquer des glissements de terrain, entraîner des pertes de récoltes, des risques sanitaires et endommager les infrastructures.

9. La forte densité de population du pays – la plus élevée d'Afrique avec 416 habitants au km<sup>2</sup> – pose un gros problème pour le développement. Des taux élevés de croissance démographique (2,6 pour cent)<sup>4</sup> et de fécondité (4,6 enfants par femme) freinent les efforts de réduction de la pauvreté. Environ 45 pour cent seulement des femmes mariées utilisent des contraceptifs. Par ailleurs, seulement 19 pour cent des femmes qui ne souhaitent plus avoir d'enfants ou qui aimeraient espacer les grossesses ont accès à la contraception.

10. Un autre obstacle majeur au développement du pays tient au degré élevé de chômage des jeunes, qui s'explique par la forte croissance démographique, la jeunesse de la population, l'inadéquation des compétences (c'est-à-dire que le savoir-faire des jeunes ne correspond pas aux besoins du marché) et des créations d'emplois inférieures au nombre de demandeurs d'emploi arrivant sur le marché du travail. On enregistre actuellement 105 000 créations d'emploi par an, soit un nombre nettement inférieur à l'objectif fixé dans la Vision 2020 – 200 000. En moyenne, 40 pour cent des jeunes n'ont pas les compétences requises pour accéder à un emploi. Ce facteur, associé au développement limité du marché du travail, signifie que plus de 42 pour cent des jeunes sont sans emploi ou sous-employés dans

---

<sup>3</sup> Évaluation approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité.

<sup>4</sup> Recensement national de la population, 2012.

l'agriculture de subsistance. Il existe certes des politiques de l'emploi correctement formulées, mais il faut faire davantage pour qu'elles aient des effets tangibles<sup>5</sup>.

11. Le Gouvernement a placé la réalisation des OMD au cœur de sa stratégie de développement. Trois ans avant la date butoir de 2015, le Rwanda avait atteint ou était en voie d'atteindre tous les OMD à l'exception du premier. Le taux de pauvreté a reculé de 12 points de pourcentage entre 2005/2006 et 2010/2011, ce qui signifie qu'un million de personnes ont pu se libérer de la pauvreté, les progrès les plus marqués ayant été enregistrés dans les zones rurales. En 2011, 44,9 pour cent de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté, ce qui signifie que l'objectif de la Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté I (SDERP I), qui consistait à faire tomber cette proportion de 56,9 pour cent en 2005/2006 à 46 pour cent en 2012/2013, a été atteint. De plus, en ce qui concerne l'indice de développement humain, le Rwanda a gagné sept places entre 2008 et 2011.

12. En dépit de ces améliorations, la proportion de pauvres dans le pays (environ 45 pour cent) demeure importante et, malgré les progrès accomplis en matière de réduction des inégalités, le coefficient de Gini (0,49) reste également élevé. La protection sociale, qui est un aspect important de la stratégie de réduction de la pauvreté du Rwanda, fait principalement appel aux transferts monétaires en faveur des ménages extrêmement pauvres, aux travaux rémunérés à forte intensité de main-d'œuvre et à l'accès au crédit pour les ruraux pauvres, mais son envergure est limitée. L'un des objectifs principaux de la SDERP II pourrait être d'assurer la couverture de l'ensemble des bénéficiaires potentiels ainsi que d'améliorer l'exécution et le suivi. S'agissant de la protection de l'enfance, le Gouvernement donnera la priorité à la mise en œuvre d'une stratégie globale de réforme du dispositif d'aide sociale à l'enfance, en commençant par les enfants vivant en institution.

13. Le Rwanda est en bonne position pour parvenir à l'accès universel à l'enseignement primaire d'ici à 2015 puisque le taux net de scolarisation dans le primaire est de 95,4 pour cent (97 pour cent pour les filles). Dans le cycle primaire, le ratio élève/enseignant qualifié est de 58/1, et le taux de fréquentation scolaire dépasse 90 pour cent. Tous les enfants peuvent bénéficier d'un enseignement gratuit pendant 12 ans; l'école est obligatoire de 7 à 16 ans. Les obstacles qui restent à surmonter sont la faible qualité de l'enseignement, les fortes disparités entre populations urbaines et rurales et entre les divers quintiles de revenus, la prise en charge des enfants handicapés et la mise en place d'un enseignement spécialisé correspondant aux exigences du marché du travail. Le développement de la petite enfance devient une priorité, mais 10 pour cent seulement des enfants de 3 à 6 ans ont accès à ce type de prise en charge.

14. L'accès aux services de santé de base est quasiment universel puisque 91 pour cent de la population bénéficie d'une assurance médicale, et les soins de santé sont dispensés au sein des communautés. Le taux de mortalité juvénile est en baisse constante, le Rwanda enregistrant le recul le plus marqué de l'Afrique de l'Est. Selon le Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, la mortalité infantile est passée de 86 à 38 pour 1 000 et la mortalité juvénile, de 152 à 54 pour 1 000 entre 2005 et 2011. La couverture vaccinale est supérieure à 95 pour cent pour

---

<sup>5</sup> Perspectives économiques en Afrique – Rwanda. Voir: <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-de-lest/rwanda/>.

les enfants de moins de 5 ans; la vaccination contre le papillomavirus humain, le rotavirus et la pneumonie a été introduite au cours de la période considérée.

15. Entre 2005 et 2010, la mortalité maternelle est passée de 750 à 487 décès pour 100 000 naissances vivantes, un taux encore élevé, surtout chez les femmes de 15 à 24 ans, une tranche d'âge qui concentre 47 pour cent des décès maternels. Les inégalités entre riches et pauvres persistent pour ce qui est de l'accès aux services de santé. Les autres obstacles sont notamment la qualité insuffisante des services, le nombre limité de services d'urgence d'obstétrique et de néonatalogie, le manque de prestataires de soins qualifiés, le manque de matériel et de fournitures ainsi que certains usages culturels. Par ailleurs, le taux de prévalence de la malnutrition chronique reste à un niveau intolérable – 43 pour cent.

16. La prévalence du VIH est relativement faible (3 pour cent pour la population de 15 à 49 ans). Les Rwandais sont très sensibilisés au VIH/sida, et 94 pour cent des adultes qui demandent un traitement antirétroviral y ont accès. Mais il reste des variations régionales puisque la prévalence est de 7,1 pour cent dans la ville de Kigali, contre 2,3 pour cent en milieu rural. Le VIH touche surtout la population de 25 à 49 ans, les taux de prévalence atteignant 6,7 pour cent pour les personnes de 40 à 44 ans et 51 pour cent chez les travailleurs du sexe. On note également des différences entre hommes et femmes; chez les hommes de 15 à 49 ans, le taux de prévalence est de 3,7 pour cent alors qu'il est de 2,2 pour cent pour les femmes de la même tranche d'âge. Il faut que les pouvoirs publics concentrent leur attention sur ces groupes vulnérables et sur la prévention de la transmission de la mère à l'enfant en vue d'atteindre l'objectif d'éradication totale du VIH.

17. Le Rwanda a accompli des progrès significatifs dans le domaine de l'autonomisation des femmes. Il convient de mentionner en particulier la forte représentation des femmes au Parlement (56 pour cent). Le ratio filles/garçons scolarisés dans le primaire est de 102/100. Pourtant, les femmes rwandaises ont encore des obstacles à surmonter: les ménages dirigés par une femme sont plus nombreux à vivre dans la pauvreté (47 pour cent) que ceux dirigés par un homme (44,3 pour cent). Le taux d'alphabétisation des femmes (60 pour cent) est inférieur à celui des hommes (70 pour cent), ce qui empêche les femmes d'avoir accès aux ressources, de créer et de diriger de petites entreprises ainsi que de participer à la prise des décisions au sein de la famille. La violence sexiste à l'encontre des femmes et des filles demeure préoccupante; en 2010, 56 pour cent au moins de femmes de 15 à 49 ans avaient subi des violences physiques ou sexuelles.

18. Le Gouvernement a amélioré sa capacité de production de données sur le développement grâce au recensement de la population de 2012, à des enquêtes sanitaires et démographiques ainsi qu'à des enquêtes nationales sur les ménages. Des difficultés demeurent en ce qui concerne l'analyse et l'utilisation des informations pour élaborer des politiques fondées sur les faits et mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation (S&E), notamment à l'échelon décentralisé.

19. Dans le domaine de la gouvernance, le Rwanda a fait des progrès significatifs en ce qui concerne la réconciliation nationale, l'ordre public et la transparence, tout en rétablissant et en renforçant la capacité nationale de bonne gouvernance à partir

d'initiatives locales, par exemple les tribunaux *gacaca*<sup>6</sup>. Des progrès notables ont également été accomplis en matière de réforme du secteur public et de décentralisation ainsi que de lutte contre la corruption. Dans le classement 2011 de l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International, le Rwanda se classe 49<sup>e</sup> sur les 180 pays cités, soit un gain de 40 places par rapport à 2009.

20. Malgré la démocratisation de l'administration des affaires publiques, il reste d'importantes difficultés sur le plan de l'amélioration de la participation de tous et de la consolidation des processus politiques, qui supposent de s'attaquer aux problèmes que posent l'espace politique limité, la faiblesse des moyens de la société civile et la nécessité d'accélérer les réformes dans le secteur des médias. Dans le domaine de l'administration publique, il faudrait considérablement améliorer la coordination des politiques et programmes intersectoriels, recourir davantage à la planification fondée sur des données probantes et combler les importantes lacunes de capacités qui caractérisent les catégories intermédiaires. En matière d'État de droit, il est possible d'introduire de nouvelles réformes judiciaires en vue d'améliorer l'accès à la justice, de réduire le nombre d'affaires en instance et d'améliorer la qualité des poursuites pénales. La criminalité a considérablement reculé puisqu'elle a baissé de 12 pour cent pour les seules années 2011 et 2012. Mais il est possible de faire mieux en renforçant les capacités de prévention et d'intervention de la Police nationale du Rwanda et en développant encore la police de proximité.

21. Pour surmonter ces obstacles et conformément à la Vision 2020, le Gouvernement a formulé sur un mode participatif une stratégie globale de lutte contre la pauvreté assortie d'un programme de transformation, qu'il expose dans la SDERP II (2013–2018). Dans le contexte de cette stratégie, il envisage de transformer au cours des cinq prochaines années l'économie agraire du pays en une économie du savoir, en s'appuyant sur un taux annuel de croissance économique de 11,5 pour cent. Il entend également développer la production industrielle, les exportations, les services et le tourisme en investissant davantage dans ces secteurs et en comblant les déficits de compétences. Un autre aspect important de cette stratégie est de tirer parti de l'intégration accrue du pays à la Communauté d'Afrique de l'Est et, au-delà, au marché régional et mondial pour surmonter les sérieuses difficultés que posent l'étroitesse du marché national et l'enclavement du pays.

22. La suspension du soutien budgétaire direct accordé au Rwanda par des donateurs clés après la parution, le 15 novembre 2012, des conclusions du rapport du groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur le regain de violence dans l'est de la République démocratique du Congo pourrait empêcher d'atteindre les objectifs ambitieux définis dans la SDERP II. L'instabilité qui continue de régner dans l'est de la République démocratique du Congo est par ailleurs à l'origine d'un afflux de réfugiés au Rwanda qui met à rude épreuve les services sociaux et la sécurité dans les communautés d'accueil; depuis avril 2012, plus de 27 000 personnes sont arrivées au Rwanda. Il est à espérer que les pourparlers de paix engagés à l'échelle régionale iront de l'avant, renforcés par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la

---

<sup>6</sup> Les tribunaux *gacaca* relèvent d'un système de justice communautaire inspiré de la tradition qui a été établi au Rwanda en 2001 à la suite du génocide de 1994. Ils sont l'un des rouages d'une méthode de justice transitionnelle conçue pour favoriser l'apaisement et permettre à la société d'aller de l'avant après la crise.

région, qui a été signé en février 2013, et que ces facteurs de risque qui pourraient compromettre le programme de transformation du Rwanda à moyen terme s'en verront atténués.

## II. Coopération antérieure et enseignements tirés

23. Les institutions des Nations Unies ont contribué aux avancées qu'a enregistrées le Rwanda sur le front du développement depuis cinq ans grâce au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2008–2012, qui définissait les orientations stratégiques de l'appui fourni au titre de l'initiative "Unis dans l'action" dans les domaines essentiels de la gouvernance, de la santé, du VIH, de la nutrition et de la population, de l'éducation, de l'environnement ainsi que de la croissance durable et de la protection sociale. Les Nations Unies ont appuyé l'orientation et l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités, la production de données factuelles, l'innovation et les activités de sensibilisation. Elles ont particulièrement veillé à promouvoir les droits des femmes, des enfants, des jeunes et des plus vulnérables. Elles ont également collaboré au niveau décentralisé avec des institutions et partenaires d'exécution pour obtenir des résultats à l'échelon local dans un certain nombre de domaines.

24. Les institutions des Nations Unies ont contribué à l'accélération et au renforcement de la démocratisation en créant ou en consolidant des structures de gouvernance réactives et en soutenant le Parlement rwandais, le Forum national des partis politiques et la Commission électorale nationale ainsi que le secteur des médias pour susciter une participation plus large. L'appui fourni en faveur de la décentralisation a bien aidé à renforcer les structures locales de gouvernance participatives et à améliorer la qualité des services locaux.

25. Les institutions des Nations Unies ont considérablement amélioré l'accès à la justice en appuyant les réformes du secteur et en adoptant une approche sectorielle dans ce domaine. Les tribunaux *gacaca*, qui ont instruit plus de 1,5 million de dossiers en rapport avec le génocide de 1994, ont bénéficié d'un appui important qui a permis de tirer des enseignements précieux pour les futurs programmes de justice transitionnelle. Des Maisons d'accès à la justice ont été créées dans les 30 districts du pays.

26. Pour promouvoir les droits de l'homme, une action de sensibilisation vigoureuse a été menée, et le Gouvernement a reçu un appui afin qu'il ratifie les conventions relatives aux droits de l'homme et soumette des rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'examen périodique universel du Rwanda par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, qui a été organisé en février 2011, a permis de favoriser la prise en compte des droits de l'homme dans les schémas de développement du pays.

27. Les Nations Unies ont nettement contribué à l'amélioration des processus d'élaboration des décisions et des politiques s'appuyant sur des données factuelles en fournissant une assistance technique et financière substantielle en vue de produire

des statistiques démographiques et sociales détaillées<sup>7</sup>. Ces progrès ont permis d'évaluer les divers aspects de la gouvernance, de stimuler le dialogue entre tous les acteurs de la gouvernance et de les inciter à adapter leur action.

28. Les Nations Unies ont contribué au progrès considérable de l'autonomisation des femmes en apportant un soutien substantiel au Mécanisme national de promotion de la femme<sup>8</sup> et en accordant une place majeure à l'égalité des sexes dans la SDERP I. Tous les ministères, provinces et districts du Rwanda sont désormais tenus de présenter un état du budget qu'ils consacrent à cette question. Un cadre statistique a été établi pour contribuer à l'analyse des politiques et aux actions nationales de sensibilisation dans le domaine de la problématique hommes-femmes. Les Nations Unies ont renforcé les "guichets uniques", qui dispensaient des services intégrés à 4 714 victimes de violences sexistes, dont 49 pour cent étaient des femmes, 46 pour cent des enfants et 5 pour cent des hommes<sup>9</sup>. Ce modèle du guichet unique a permis au Rwanda d'être sélectionné pour accueillir un centre d'excellence régional dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes.

29. Les Nations Unies ont joué un rôle crucial pour améliorer l'efficacité de l'aide au Rwanda et renforcer les partenariats en faveur du développement. Elles ont amélioré les mécanismes de coordination entre les donateurs, utilisé le Manuel de procédure de la politique d'aide, établi la base de données sur l'aide au développement et appliqué le Cadre d'évaluation de la performance des donateurs.

30. Les institutions des Nations Unies ont contribué à améliorer et à mettre en œuvre une approche multisectorielle de prévention et de traitement du VIH/sida en vue d'améliorer la coordination et la recherche. Des plans stratégiques ont été élaborés pour le VIH et l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant, ce qui devrait permettre au Rwanda de parvenir à l'accès universel au dépistage et au traitement du VIH, 95 pour cent de la population étant déjà couverte.

31. Les Nations Unies ont notamment soutenu l'élaboration de plans stratégiques dans le secteur de la santé, de la politique de planification de la famille, de la politique relative à la santé sexuelle et reproductive des adolescents, de la politique concernant les jeunes et de la politique concernant les blessures et les maladies non transmissibles. Elles ont contribué à la diffusion plus large de la technologie RapidSMS pour réduire la mortalité maternelle et infantile grâce à la surveillance de la grossesse et de la période néonatale.

32. Les systèmes de prise en charge sanitaire des districts ont été renforcés pour qu'ils puissent fournir efficacement des services de santé décentralisés. Le système des Nations Unies a appuyé l'application du plan d'action commun pour l'élimination de la malnutrition ainsi que des plans de district, contribuant ainsi à réduire de moitié le taux de prévalence de la malnutrition aiguë globale, qui est tombé à 3 pour cent.

---

<sup>7</sup> Notamment l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICV), l'Enquête démographique et de santé, l'Évaluation approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité et le recensement de la population.

<sup>8</sup> Ce mécanisme de coordination englobait l'Observatoire du genre, le Ministère du genre et de la promotion de la famille et le Conseil national des femmes.

<sup>9</sup> Rapport d'évaluation du Centre de services intégrés Isange (2012).



33. Les Nations Unies ont aidé à concevoir et à diffuser largement les normes relatives aux écoles amies des enfants, qui ont été adoptées à titre de directives nationales concernant la qualité des infrastructures et des autres éléments destinés aux écoles. Elles ont soutenu l'Évaluation des résultats scolaires dans les écoles rwandaises pour améliorer la qualité de l'enseignement et mesurer les acquis de l'instruction élémentaire (lecture, écriture et calcul). Une politique de développement de la petite enfance a été élaborée, et les Nations Unies ont assuré la distribution d'un repas quotidien à 350 000 enfants scolarisés pour faire baisser les taux d'abandon scolaire et améliorer les taux d'inscription.

34. Un appui technique a été fourni au Gouvernement lors de l'élaboration de sa Stratégie de croissance verte et de résilience face aux aléas climatiques et de sa Politique et Stratégie de réduction des risques de catastrophe, adoptées par le Gouvernement en 2012. Ces documents visent à atténuer la vulnérabilité et à accroître la résilience face aux aléas climatiques.

35. Avec l'aide des Nations Unies, le Gouvernement a mis sur pied un dispositif d'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui lui permet d'établir chaque semestre un rapport sur la situation dans le pays et d'obtenir des données plus précises à des fins d'alerte rapide.

36. L'appui technique fourni par les Nations Unies et d'autres partenaires de développement en 2009 a permis au Rwanda d'être le premier pays à s'aligner sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, en élaborant un pacte et un Plan d'investissement dans le secteur agricole 2009–2012<sup>10</sup> qui ont permis au pays de bénéficier d'un don de 50 millions de dollars au titre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. La cohérence du Plan d'investissement dans le secteur agricole et les investissements réguliers réalisés par le Gouvernement dans ce secteur ont permis d'accroître très nettement les niveaux de production au cours des trois dernières années.

37. Les contributions des Nations Unies, par l'entremise du Ministère de l'agriculture et des ressources animales, ont appuyé le développement des compétences des exploitants agricoles et la réduction des pertes après récolte. L'amélioration des informations sur les marchés, le développement des capacités techniques et les outils mis à la disposition des petites coopératives agricoles ont permis d'augmenter les ventes des excédents de production et contribué à relever le revenu de 25 000 familles agricoles.

### **Enseignements communs**

38. Deux études<sup>11</sup> portant sur les progrès de la mise en œuvre du PNUAD 2008–2012 et les difficultés rencontrées soulignent les bons résultats obtenus par le Rwanda en matière de développement et d'utilisation de l'aide internationale. Le constat est que l'Unité d'action a permis d'harmoniser davantage les interventions avec les plans et priorités nationales et d'améliorer la coopération entre institutions, d'où une plus grande efficacité. Le système des Nations Unies a mené une action

---

<sup>10</sup> Dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

<sup>11</sup> Évaluation conduite par le pays, 2010. Paton, W. et Soriano, C. Comparative Advantage and Stakeholder Analysis, 2012.

très prometteuse au début de l'initiative "Unis dans l'action", mais n'est pas parvenu à suivre l'évolution rapide du pays.

39. Ces études recommandaient aux Nations Unies de trouver un juste milieu entre participation de tous et nécessité de concentrer les interventions et d'éviter la dispersion. Les programmes devraient se concentrer sur l'expérimentation des innovations incluant des composantes S&E qui recensent les résultats, favorisent l'apprentissage et permettent la reproduction à plus grande échelle.

40. Il a également été recommandé au système des Nations Unies de mettre l'accent sur la prise en compte dans les politiques, stratégies et programmes nationaux des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans d'autres contextes, en apportant des compétences techniques et en contribuant à la recherche appliquée, mais aussi en contribuant à l'élaboration des politiques et à la mise en valeur des ressources humaines afin d'améliorer la qualité des institutions.

41. L'un des principaux enseignements tirés de l'exécution du PNUAD portait sur la nécessité d'aligner plus étroitement le prochain Plan d'aide au développement des Nations Unies (PAD) sur la stratégie de développement nationale, telle que définie dans la SDERP II, au-delà des secteurs habituels d'intervention des Nations Unies.

### **III. Programme proposé**

42. Le Rwanda faisait partie des huit pays pilotes de l'initiative "Unis dans l'action", dont le but était d'améliorer la cohérence, l'harmonisation, l'efficacité, l'alignement et l'efficacité des interventions du système des Nations Unies au Rwanda. Pour renforcer ce processus, le Gouvernement rwandais et les institutions des Nations Unies sont convenus d'élaborer un PAD unifié totalement conforme à la SDERP II.

43. Au vu des problèmes relevés dans l'analyse de la situation et compte tenu des nouvelles priorités nationales et de celles qui restent d'actualité et s'appuyant sur les enseignements tirés du précédent cycle de programmation, le PAD définit trois domaines de priorité pour la participation du système des Nations Unies au programme national de développement: i) transformation de l'économie au bénéfice de tous; ii) gouvernance responsable; et iii) développement humain<sup>12</sup>. Ces domaines d'action sont conformes aux priorités de la SDERP II: croissance économique rapide; productivité et emploi des jeunes; développement rural; gouvernance responsable; et problèmes de fond. Les trois thèmes d'action prioritaire des Nations Unies ont été choisis à l'issue d'un processus consultatif auquel ont pris part le Gouvernement, les partenaires de développement et les institutions des Nations Unies présentes au Rwanda. Ces dernières vont en particulier contribuer à l'élaboration des politiques, à la gestion des savoirs et au développement des capacités dans les domaines d'intervention prioritaires définis dans la SDERP II.

---

<sup>12</sup> Ces thèmes sont conformes au Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011–2020 (2011) et au document final du sommet Rio+20.

### **Résultats escomptés 1: transformation de l'économie au bénéfice de tous**

44. L'appui des Nations Unies au programme de transformation économique du Rwanda porte sur trois aspects essentiels, à savoir une croissance économique favorable aux pauvres, l'insertion sociale et la viabilité environnementale en faveur des pauvres. Ce programme a pour but d'accroître la capacité productive de l'économie, de créer des emplois, d'améliorer la productivité et la compétitivité ainsi que de promouvoir une croissance et une consommation plus "vertes". Le système des Nations Unies aidera le pays à se doter d'une main-d'œuvre plus instruite et plus qualifiée, à introduire de nouvelles technologies et des innovations ainsi qu'à développer le commerce national, régional et mondial. Les différentes solutions permettant de promouvoir une croissance verte favorable aux pauvres et axée sur le développement durable seront envisagées.

#### ***Effet direct 1.1: intensification de la croissance et de la transformation de l'économie en faveur des pauvres pour parvenir à un développement économique au bénéfice de tous.***

45. Les institutions des Nations Unies renforceront les capacités des ministères compétents et amélioreront les capacités nationales de formulation et de mise en œuvre des politiques et stratégies visant à ouvrir de nouvelles perspectives économiques et commerciales, en vue de promouvoir l'intégration régionale et le commerce international, en particulier au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est. Elles apporteront un appui adapté à la demande en matière de formulation des politiques et un savoir-faire spécialisé afin de promouvoir les échanges Sud-Sud, de soutenir directement le développement des capacités et de faciliter l'apprentissage et l'adoption de techniques et d'initiatives provenant de l'ensemble de la région et du continent.

46. Les institutions des Nations Unies encourageront les stratégies de croissance favorables aux pauvres en contribuant à améliorer la recherche sur les politiques et l'analyse, le S&E, la communication et la participation de la société civile. Elles appuieront le travail d'analyse et de recherche sur les politiques que mènent les pouvoirs publics sur les questions macroéconomiques pour concrétiser plus avant la Vision 2020, achever la réalisation des OMD et progresser vers la réalisation du programme de l'après-2015.

47. Les Nations Unies épauleront les institutions nationales et locales pour qu'elles soient à même de participer à la coordination intersectorielle des politiques, à la gestion de la performance axée sur les résultats, et à la recherche ainsi qu'à la production et l'utilisation de données factuelles sur lesquelles fonder la formulation des politiques et des programmes à tous les niveaux. Elles fourniront un appui pour élaborer et gérer un système de S&E axé sur les résultats pour la SDERP II.

48. Les institutions des Nations Unies apporteront une assistance financière et technique pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de croissance verte et de résilience face aux aléas climatiques. Miser sur les possibilités offertes par l'économie verte, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, permettra de réduire les coûts.

49. Conformément au programme du Forum de Busan, les Nations Unies appuieront le cadre de responsabilité mutuelle du pays visant à assurer l'efficacité du développement en travaillant avec les partenaires et en encourageant le dialogue

entre le Gouvernement et ces partenaires. Le système de gestion de l'information sur l'aide au développement sera encore amélioré pour accroître la transparence, l'efficacité et la coordination en la matière.

***Effet direct 1.2: développement des possibilités de renforcement des compétences et d'emploi décent offertes aux Rwandais, notamment les jeunes et les femmes, tant en milieu urbain qu'en zone rurale.***

50. Les institutions des Nations Unies appuieront l'élaboration d'un programme national intégré en faveur de l'emploi et renforceront la capacité nationale de prise en compte de l'emploi des jeunes dans les politiques nationales et sectorielles. Pour résoudre le problème du décalage entre les qualifications des jeunes et les exigences du marché du travail, et répondre aux besoins des jeunes du pays, dont le nombre augmente rapidement, l'accent sera mis sur le renforcement des compétences des jeunes et de leur savoir-faire pour l'amélioration de leur aptitude à trouver un emploi, la création d'emplois et le développement des petites entreprises. Les Nations Unies soutiendront le programme de promotion de l'emploi du Gouvernement qui coordonne les grandes orientations et favorise la création d'emplois extra-agricoles, et elles renforceront la capacité des institutions nationales de développement des entreprises pour qu'elles proposent des programmes de renforcement des compétences et de promotion des investissements répondant aux besoins du marché.

51. Pour promouvoir les activités génératrices de revenus et la création d'emplois, les Nations Unies faciliteront l'accès aux services financiers des groupes de population vulnérables (femmes et jeunes). L'initiation à la finance et le renforcement des capacités des exploitants permettront d'élargir l'accès aux services financiers. Les coopératives et les personnes n'ayant pas accès aux services bancaires bénéficieront d'une initiation spécifique aux questions financières et au fonctionnement de l'entreprise.

***Effet direct 1.3: possibilité offerte aux Rwandais de participer à leur profit à des filières agricoles améliorées et à des marchés locaux, régionaux et internationaux en expansion.***

52. Les institutions des Nations Unies vont contribuer à promouvoir un développement équitable en augmentant les capacités des petites coopératives agricoles au moyen d'une formation technique, d'un accompagnement et de la création d'infrastructures. Elles contribueront à renforcer les capacités du personnel pour qu'il soit à même de fournir des services de vulgarisation et à créer un système de warrantage afin d'améliorer l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux. Elles appuieront la mise en œuvre de la stratégie concernant la parité hommes-femmes pour le secteur agricole dans le cadre du Plan stratégique pour la transformation du secteur agricole au Rwanda.

53. Les Nations Unies contribueront au renforcement des capacités institutionnelles des organisations agricoles pour en garantir la viabilité économique et en améliorer la gouvernance et les structures de capitalisation, le but étant que les banques soient disposées à financer leurs fonds de roulement et leurs investissements.

***Effet direct 1.4: amélioration de la gestion des ressources naturelles, de l'énergie et de l'environnement au service d'une exploitation durable, avec une utilisation accrue des énergies renouvelables propres et une meilleure résilience face aux aléas climatiques.***

54. Les capacités des pouvoirs publics seront renforcées de façon à mettre en œuvre une politique sectorielle de gestion des ressources naturelles (en particulier de la terre, de l'eau et des ressources minérales), d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe – les grands axes de la Stratégie rwandaise de croissance verte et de résilience face aux aléas climatiques. L'Initiative pauvreté-environnement sera amplifiée de façon à relier plus étroitement les programmes de réduction de la pauvreté aux programmes environnementaux. Un appui sera fourni pour améliorer la coordination des politiques intersectorielles, inscrire des mesures relatives à la viabilité environnementale en faveur des pauvres dans les budgets, et mettre en route le Fonds national de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique (FONERWA), qui finance la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

55. Les Nations Unies aideront le Gouvernement à prendre en compte les préoccupations environnementales et l'adaptation au changement climatique dans ses programmes et ses plans, notamment en augmentant la production et l'utilisation des énergies renouvelables. La lutte contre la dégradation de l'environnement et des sols passera par des projets d'agroforesterie, la construction de terrasses, la collecte des eaux de crue et l'irrigation, qui sont autant de stratégies efficaces d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe à long terme particulièrement utiles pour les segments les plus démunis et les plus vulnérables de la société.

56. Les institutions des Nations Unies aideront les pouvoirs publics à donner une place centrale aux divers aspects du changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement établis à l'échelle du pays ou des districts, et à créer une plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre d'action de Hyogo et à la politique nationale. Les institutions nationales chargées de la gestion des catastrophes seront renforcées dans les domaines de l'alerte rapide et de l'identification, l'évaluation et la cartographie des risques.

**Résultats escomptés 2: gouvernance responsable**

57. Les institutions des Nations Unies collaboreront avec le Gouvernement pour encourager et développer les processus de bonne gouvernance. Il leur faudra à cet effet appuyer la consolidation de la paix et le renforcement des institutions démocratiques pour encourager la mise en place d'une administration de l'État efficace, responsable et transparente qui permette d'instaurer une société apaisée, juste et équitable. L'accent sera mis sur la défense et la promotion des droits de l'homme et sur l'élimination de toutes les formes de violence. Le cycle électoral, les réformes de la justice et de l'ordre public, le processus de réconciliation et l'examen périodique universel effectué par le Conseil des droits de l'homme sont autant d'occasions qui permettront aux Nations Unies de renforcer la démocratie et l'État de droit et d'encourager le respect des droits de l'homme.

***Effet direct 2.1: amélioration de l'obligation de rendre des comptes et renforcement de la participation des citoyens à des processus pérennes de développement et aux décisions prises à tous les niveaux.***

58. Les institutions des Nations Unies contribueront à consolider la démocratie et la bonne gouvernance, à élargir l'espace politique et à améliorer la participation des citoyens et l'obligation de rendre des comptes. Un appui sera fourni pour créer ou renforcer les cadres institutionnels et les organisations de la société civile qui favorisent la participation équitable de l'ensemble de la population aux processus de développement, sous l'impulsion des communautés. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités d'institutions telles que le Conseil de la bonne gouvernance au Rwanda de façon à soutenir les réformes allant dans le sens d'une démocratisation des instances législatives, de la société civile et des médias.

59. En tirant parti des contrats de performance *imihigo*<sup>13</sup> et des mesures visant à renforcer l'obligation redditionnelle, les Nations Unies appuieront des interventions visant à accroître la participation de tous aux décisions prises à tous les niveaux. L'appui visera en priorité à associer et impliquer davantage les citoyens dans les débats concernant les lois et les politiques, à leur planification et à leur budgétisation.

60. Les institutions des Nations Unies renforceront les capacités de la Commission électorale nationale afin qu'elle soit à même de s'acquitter de son mandat constitutionnel en ce qui concerne l'organisation et la gestion des élections, celles des partis politiques pour qu'ils soient en mesure d'engager un dialogue constructif et de participer à la vie politique et celles de la société civile et des médias pour qu'ils puissent contribuer à consolider les acquis de la bonne gouvernance.

61. Les structures institutionnelles et législatives seront renforcées de façon à améliorer le rôle de surveillance que jouent les médias et la société civile en ce qui concerne la planification nationale, la formulation des budgets et la mise en œuvre des programmes.

***Effet direct 2.2: promotion des droits de l'homme, de la justice et de l'égalité des sexes à tous les niveaux.***

62. Les institutions des Nations Unies appuieront la promotion de l'État de droit en élaborant un programme détaillé concernant l'accès à la justice des femmes, des enfants et des autres groupes de population vulnérables. Ces initiatives reposeront sur le plan établi pour le secteur de la justice et répondront aux besoins immédiats, notamment en soutenant l'aide juridictionnelle et en renforçant les mécanismes existants de règlement des différends, par exemple les Maisons d'accès à la justice, les comités de médiation *abunzi*<sup>14</sup> et les tribunaux. Les Nations Unies compléteront l'expérience réussie des juridictions *gacaca* par un appui à la chambre spéciale créée pour juger les crimes contre l'humanité.

---

<sup>13</sup> *Imihigo* est une approche de la performance inspirée de la culture traditionnelle, qui permet d'arrêter les priorités locales et les objectifs annuels et de définir les stratégies à suivre pour les atteindre.

<sup>14</sup> Comme les *gacaca*, les *abunzi* s'inspirent des systèmes traditionnels rwandais de règlement des différends.

63. Les institutions des Nations Unies fourniront des conseils en matière de politique et un appui pour renforcer les capacités des parties prenantes nationales, afin qu'elles soient en mesure d'honorer les engagements internationaux souscrits par le Rwanda en matière de droits de l'homme et d'en suivre l'application, notamment dans le cadre de l'examen périodique universel, mais aussi de s'acquitter des autres obligations du Rwanda en matière de communication d'informations aux organes conventionnels. Elles appuieront également les organisations de la société civile pour qu'elles assument la défense des droits de l'homme, les institutions nationales spécialisées et les initiatives locales. Les mesures prises seront en particulier axées sur la promotion des droits des enfants, des femmes et des plus vulnérables.

64. Les Nations Unies soutiendront le processus de paix et de réconciliation en renforçant les capacités de prévention et de répression de la criminalité, en particulier à l'échelle des communautés. Elles continueront à encourager la consolidation de la paix, l'unité nationale et la réconciliation par le dialogue au niveau des communautés et à l'aide de supports tels que le Baromètre de la réconciliation au Rwanda.

65. Les institutions des Nations Unies renforceront les capacités du Mécanisme national de promotion de la femme pour qu'il soit à même de mettre en œuvre le Cadre de développement institutionnel et le plan stratégique et de mettre en place un dispositif de coordination. Elles fourniront une assistance pour élaborer et lancer le Système d'information de gestion en matière de problématique hommes-femmes.

### **Résultats escomptés 3: développement humain**

66. Les institutions des Nations Unies travailleront avec le Gouvernement pour améliorer la situation sanitaire, l'état nutritionnel et les résultats des apprentissages (lecture, écriture, calcul et compétences pratiques) pour tous les Rwandais, en particulier les plus vulnérables, dans le cadre des efforts déployés pour accélérer le développement humain. Elles aideront le Gouvernement à développer la protection sociale et à donner plus d'autonomie aux femmes et aux filles, compte tenu de l'importance du développement humain pour la croissance et la transformation durables de l'économie.

#### ***Effet direct 3.1: généralisation de l'accès des enfants, des jeunes et des familles du Rwanda, en particulier les plus vulnérables, à une prise en charge de qualité en matière de développement de la petite enfance, de nutrition, d'éducation et de protection.***

67. Les institutions des Nations Unies recourront à une approche globale reposant sur des stratégies multisectorielles pour améliorer durablement le bien-être et le développement des enfants et des familles. L'accent sera mis sur l'élaboration de stratégies visant à atteindre les objectifs suivants: réduire la mortalité et la malnutrition maternelles et juvéniles; concevoir et transposer à plus grande échelle une prise en charge intégrée du développement de la petite enfance; élaborer des politiques et des programmes scolaires; renforcer les capacités dans le secteur de l'éducation de façon à fournir un enseignement élémentaire de qualité ouvert à tous, sans oublier l'éducation sexuelle; et mettre sur pied d'autres modalités solides de prise en charge et de protection des femmes, des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité.

68. Les institutions des Nations Unies conduiront des recherches opérationnelles et produiront des données factuelles dans les domaines du développement de la petite enfance, de l'alimentation scolaire issue de la production locale, de l'élimination de la malnutrition chronique et de la santé de la reproduction. Les interventions incluront la mise en place d'un système de S&E solide et rigoureux qui permettra d'élaborer une base de données factuelles que pourront utiliser les décideurs pour formuler les politiques et les programmes. Les Nations Unies fourniront une assistance technique à l'appui de l'élaboration et de l'amplification de programmes nationaux.

***Effet direct 3.2: ouverture à tous les Rwandais d'un accès amélioré et équitable à des services de santé de grande qualité – sensibilisation, prévention, soins et réadaptation, et utilisation de ces services.***

69. Les institutions des Nations Unies encourageront la fourniture de services de qualité dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement en développant les capacités nationales et infranationales en matière de bonne gouvernance, de financement, d'élaboration des politiques, de prestation des services, de S&E et de systèmes d'information dans le secteur de la santé, ainsi que pour la gestion des fournitures médicales et des réserves de médicaments. Elles aideront à fournir des services de santé intégrés de qualité, notamment de santé sexuelle et reproductive, d'éducation à la sexualité et de planification familiale. Elles renforceront l'accès des communautés à des services de qualité dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, déclencheront l'évolution des comportements dans le cadre du programme de promotion de l'hygiène, et amélioreront l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les communautés, les écoles et les centres de santé.

70. Les institutions des Nations Unies amélioreront la qualité des services de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement dans le domaine du VIH, ainsi que des services de santé de la reproduction pour les femmes enceintes, les enfants, les jeunes et d'autres groupes. Les interventions viseront à améliorer les soins obstétricaux d'urgence et à réduire le nombre de grossesses d'adolescentes en vue d'abaisser le taux de mortalité maternelle.

***Effet direct 3.3: réduction de l'exposition des groupes vulnérables aux risques menaçant leurs moyens de subsistance, aux inégalités et à l'extrême pauvreté.***

71. Les Nations Unies aideront le Gouvernement à renforcer les capacités des institutions nationales et infranationales de collecte et d'analyse des données sur la sécurité et la vulnérabilité alimentaires et nutritionnelles, afin d'améliorer le ciblage, la mise en œuvre et le S&E de services de protection sociale intégrés et équitables. Ils soutiendront le développement de l'approche de centre de services intégrés pour la prévention et la prise en charge de la violence sexiste et de la violence contre les enfants.

72. Les Nations Unies vont aider le secteur de la protection sociale à mettre en place un système intégré. Les programmes de protection sociale seront établis à partir de l'analyse des moyens d'existence et d'un travail participatif de planification et de définition des priorités conduit par les communautés. Les modèles retenus comporteront une solide composante S&E qui générera des données permettant d'orienter la formulation des programmes et des politiques. Une assistance technique sera fournie pour élaborer et transposer à plus grande échelle des programmes



nationaux de protection sociale et mettre en œuvre une réforme globale du système de prise en charge des enfants.

***Effet direct 3.4: atténuation des effets négatifs des crises humanitaires et amélioration de la récupération des populations touchées.***

73. Les institutions des Nations Unies aideront à développer les capacités nationales de préparation aux situations d'urgence, de planification des secours et d'intervention à tous les niveaux en contribuant à la recherche et aux estimations, à l'évaluation globale des risques et à la formulation des politiques et des stratégies. Elles soutiendront l'amélioration de la protection et de l'autosuffisance des réfugiés et des autres populations touchées, en particulier les enfants, les adolescents et les femmes. Elles encourageront également un meilleur respect des droits et une amélioration de l'accès à la justice, aux soins de santé et à l'éducation pour les réfugiés et les groupes vulnérables en vue de développer leur potentiel humain.

## **IV Gestion, suivi et évaluation du programme**

74. Pendant le cycle de programmation du PAD 2013–2018, les institutions des Nations Unies renforceront les méthodes de gestion des programmes mises au point pour le cycle précédent du PNUAD. La structure de direction mise en place dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action" (qui comprend le comité de pilotage unifié des Nations Unies, l'équipe des Nations Unies dans le pays, les groupes chargés de traiter les résultats en matière de développement et le Comité de planification et de contrôle) continuera d'assurer le pilotage et le contrôle de la mise en œuvre du PAD et du présent programme commun de pays.

75. La gestion des risques sera assurée en application des procédures de l'approche harmonisée des transferts de fonds, en procédant notamment à une macro-évaluation du système public de gestion financière rwandais et à des micro-évaluations des partenaires d'exécution. La mise en œuvre par des entités nationales bénéficiant d'un appui sera la modalité privilégiée, mais d'autres modalités telles que l'exécution directe seront envisageables avec l'accord du Gouvernement.

76. Les institutions des Nations Unies présentes au Rwanda s'engagent à renforcer la gestion axée sur les résultats et utiliseront davantage les évaluations pour mesurer l'impact des programmes d'appui. Un suivi des résultats du PAD sera réalisé en recourant au dispositif commun d'examen, y compris au moyen d'un examen annuel approfondi effectué en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de développement. Les groupes chargés de traiter les résultats en matière de développement serviront d'interface opérationnelle pour assurer la coordination, la gestion, le suivi et la communication des résultats pour chaque effet direct, et utiliseront à cette fin la plateforme de suivi DevInfo.

77. Des évaluations à mi-parcours et une évaluation finale de l'exécution du PAD seront effectuées pour estimer la contribution des institutions des Nations Unies à la mise en œuvre de la SDERP II et à la réalisation des OMD. Un plan de S&E détaillé est joint en annexe au PAD.

78. Les institutions des Nations Unies renforceront leurs capacités en ce qui concerne l'exécution du programme commun de pays, les conseils sur les politiques, la participation active aux groupes de travail sectoriels et l'élaboration conjointe de programmes phares à l'appui des priorités nationales. Elles veilleront à tirer efficacement parti des ressources techniques dont elles disposent à travers le monde et de leurs avantages comparatifs, y compris pour les institutions non résidentes, en vue de renforcer les capacités. Pour améliorer les interventions, les Nations Unies renforceront les partenariats stratégiques avec les organismes de développement bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'avec des partenaires et institutions privées plus atypiques.

79. Les ressources indiquées dans les cadres de résultats et d'allocation des ressources qui figurent en annexe font partie du budget du PAD. Pour mobiliser d'autres ressources, les Nations Unies s'appuieront sur une stratégie commune centrée sur les effets directs et les produits du PAD.

—